TOTAL

PROJET PILOTE DE CAPTAGE STOCKAGE DE CO2 DANS LE BASSIN DE LACQ

Réunion publique de concertation 15 novembre 2007 à Jurançon (Maison pour Tous)

Compte-rendu

Ouverture de la réunion à 20h15.

1. Ouverture de Monsieur Lucchini, Maire de Jurançon

M. Lucchini souhaite la bienvenue aux participants et les remercie d'être venus aussi nombreux. Il rappelle l'historique des deux précédentes réunions ayant eu lieu sur le sujet à Jurançon. M. Lucchini estime que tous les habitants sont sensibilisés au problème du réchauffement climatique et considère qu'il faut traiter le CO₂. Selon lui, il faut le stocker. Il rappelle que la population a bénéficié de l'essor du bassin de Lacq et estime qu'il faut suivre l'histoire et trouver de l'emploi pour les habitants tout en produisant de manière propre.

Cependant, il s'interroge sur les risques du projet pour la santé et la sécurité des citoyens. En effet, il ne pense pas que le risque zéro existe. Par conséquent, il souhaite connaître les garanties qui peuvent être apportées, sachant que le site de Rousse semble disposer des caractéristiques lui permettant d'être un site pilote.

M. Lucchini souligne ensuite que la décision finale appartient à l'Etat, propriétaire du sous-sol. La commune peut toutefois apporter quelques attendus, par exemple que soit mise en place par l'Etat une contre-expertise afin de savoir si le projet est fiable.

M. Lucchini conclut son intervention par trois questions à l'attention de Total :

- en cas de risque avéré, quelles mesures comptez-vous prendre ?
- si l'expérience échoue, qu'adviendra-t-il du CO2 ? Repartira-t-il ou sera-t-il réutilisé ailleurs ?
- en l'absence de taxe minière, un système de compensation peut-il être envisagé ?

2. Intervention de Monsieur Cartron, Directeur Général de Total Exploration Production France (TEPF)

M. Cartron remercie les participants d'être venu aussi nombreux.

Il explique que cette réunion se situe très en amont de la réalisation du projet et que Total souhaite maintenir une écoute attentive et soucieuse avec les parties prenantes du territoire. Il explique cette volonté par le fait que le projet n'est pas classique pour Total : il se veut d'intérêt général, il présente des ambitions technologiques et industrielles et pose des questions en termes d'impacts et de sécurité. M. Cartron précise ensuite ce que Total attend de la concertation suite aux premières réunions en début d'année : la possibilité de continuer à informer, d'entendre les questions en essayant d'y répondre, et en tirer des éléments utiles pour les décisions futures de Total.

Enfin, il présente les principes et l'état d'esprit, inspirés du débat public, qu'il souhaite voir guider la concertation :

- l'intervention d'un modérateur, car Total ne peut à la fois conduire les débats et y prendre part,
- la présence de référents scientifiques extérieurs à Total.

3. Intervention de Madame Chardonnet, modérateur du cabinet C&S Conseils

Mme Chardonnet explique que sa mission consiste à faire en sorte que les participants puissent s'exprimer dans de bonnes conditions d'information et de dialogue, tout en étant gardienne du temps. Elle précise que la concertation est ouverte depuis le 6 novembre. Les documents sont disponibles sur le site Internet de Total, un dossier d'information, sa synthèse et une exposition sont consultables. Mme Chardonnet considère que Total a essayé de faire en sorte que l'information circule. Elle précise ensuite les objectifs de la concertation : partager l'information et la connaissance,

recueillir des questions et en débattre ; tout cela en sachant que la concertation se situe bien en amont de l'enquête publique, hors procédure réglementaire.

Mme Chardonnet présente ensuite le déroulement de la réunion :

- . un premier temps de présentation du projet par Total
- . un second temps avec des questions de la salle et un éclairage du sujet par les points de vue extérieurs à Total :
- d'un représentant associatif : Jean-Marc Capdeboscq, association Perseüs,
- d'un représentant du monde de l'entreprise : Roger Guichard, chargé de mission à Chemparc
- d'un scientifique : Didier Bonijoly, Bureau des Recherches Géologiques et Minières (BRGM)

Elle souligne également la présence de Monsieur Yves Boulaigue, représentant de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE).

Enfin, Mme Chardonnet pose les règles du jeu de la réunion, en demandant aux intervenants d'être concis et directs, et de se respecter les uns les autres.

4. Présentation du projet par Nicolas Aimard, directeur du projet de captage stockage de CO2, et Philippe Jovine, responsable technique du projet

Voir diaporama joint.

5. Questions de la salle

Mme Chardonnet donne la parole à la salle pour des premières réactions et/ou questions.

M. Lahillonne juge le projet très intéressant sur le plan technique, même s'il avoue être gêné d'avoir lu dans la presse que le projet règlerait le problème des émissions de CO₂.

Il se dit surtout gêné de la manière dont Total procède, à savoir le recours à des scientifiques pour rassurer. Selon lui, c'est une méthode d'un autre temps. Il dit l'exigence des citoyens d'être également associés. Il demande ainsi comment Total informera la population par la suite.

Sur le plan de la réglementation, M. Lahillonne estime que le projet devrait relever du Code de l'Environnement et non du Code Minier. Il considère que cela offrirait un cadre organisé au suivi du projet, par exemple en permettant l'instauration d'un Comité Local d'Information et de Suivi qui serait garant du projet. Il souhaite demander au Préfet d'organiser un tel cadre favorisant le suivi et l'information de chacun.

Pour conclure, M. Lahillonne indique n'avoir rien contre le projet mais rester vigilant sur son insertion paysagère. Selon lui, Total peut faire mieux que ce qui est proposé.

- **M. Bazaillacq** rappelle que Jurançon a beaucoup gagné de l'exploitation du gaz naturel et considère qu'il ne faut pas empêcher de faire ceux qui se soucient du réchauffement climatique. Il estime cependant que la façon de procéder de Total est presque trop démocratique. En effet, selon lui, que la population le veuille ou non, le projet se fera puisque les installations existent et que le sous-sol n'appartient pas à la commune.
- **M. Emerget** demande si le coût du projet n'est pas supérieur à l'investissement annoncé de 60 millions d'euros, en raison des coûts de fonctionnement. Selon lui, le coût du stockage n'est pas nul. Il demande à Total quel est son objectif à terme de coût à la tonne.

S'il juge le projet innovant sur le plan technique, il considère que le meilleur moyen de réduire le CO₂ est de ne pas en produire.

Il demande enfin si Total peut réduire le torchage lié à ses activités par ailleurs.

Un intervenant, médecin de profession, demande si le gaz naturel restant dans le sous-sol peut être récupéré.

M. Pépin souhaite que la population concernée par le projet fasse partie de sa gouvernance. Il considère en outre que le cadre juridique du projet n'est pas clair et que le projet a été autorisé de

manière exceptionnelle par le législateur.

Mme Chardonnet note que les questions portent sur des aspects techniques et de gouvernance, autrement dit sur le rapport entre la recherche scientifique, les citoyens et le cadre dans lequel le projet s'inscrit.

6. Point de vue de Jean-Marc Capdeboscq, association Perseüs

M. Capdebosc souhaite resituer le contexte du projet par rapport à une problématique mondiale. Il souligne que la consommation d'énergie primaire mondiale a augmenté de 350 % en 50 ans et ajoute que 20 % de la population mondiale consomme 80 % de la production mondiale. Selon lui, l'éveil de la Chine et l'Inde va encore compliquer la donne. Il craint que le captage stockage de CO₂ (CSC) ne soit une course inutile derrière les émissions de CO₂, sachant que cette technique ne verra le jour que dans 15 ou 20 ans. Il souhaite que les investissements portent sur des solutions qui existent, en l'occurrence la sobriété et l'efficacité énergétique ainsi que les énergies non polluantes et pérennes.

En outre, M. Capdeboscq considère que la technique de CSC ne répond pas :

- à l'obligation d'efficacité énergétique puisqu'elle nécessite la production d'énergie pour fonctionner.
- à la diversification des sources d'énergie puisqu'elle relance la production du charbon,
- à la pollution par les transports

Il précise que le potentiel de réduction des émissions de CO₂ par le CSC ne concerne que 16 % des émissions du secteur de l'énergie, et seulement 7 % des émissions totales. Il souhaite donc que la pertinence du CSC soit réfléchie et que cette technique ne soit pas l'objet de publicité.

M. Capdeboscq ajoute que le projet est une maquette idéale du CSC puisque la distance entre les sites de captage et de stockage est faible. Selon lui, c'est un cas exceptionnel au niveau mondial. Ailleurs, il faudra prévoir le transport par bateaux ou pipe-line.

Pour conclure, M. Capdeboscq souhaite que, pour chaque euro investi dans le projet, Total investisse un euro dans l'efficacité énergétique (dans le tertiaire, l'habitat, les transports) et les énergies renouvelables pour la communauté de communes de Lacq et la communauté d'agglomération de Pau.

7. Point de vue de Roger Guichard, chargé de mission à Chemparc

M. Guichard dit adhérer au projet, dont l'objectif est de résoudre de manière économique un problème écologique. Il se demande qui pourrait s'opposer à la réduction des gaz à effet de serre.

M. Guichard voit d'autres intérêts au projet :

- à court terme : le projet améliorerait l'image et la lisibilité du bassin et donc son attractivité,
- à moyen terme, si le projet débouche : pour l'emploi et pour faire de Lacq un centre européen en matière de captage stockage de CO₂.

Il précise que cela n'empêchera pas d'être attentif aux questions de sécurité et de gouvernance. Pour conclure, M. Guichard estime que ce projet donnera un atout supplémentaire au bassin.

8. Point de vue de Didier Bonijoly, Bureau des Recherches Géologiques et Minières (BRGM)

- M. Bonijoly précise les missions du BRGM, établissement qui doit notamment s'assurer d'une utilisation durable du sous-sol. Il ajoute que le projet de Total intéresse le BRGM :
- pour l'identification des sites possibles de stockage. Il précise qu'il existe en France et dans le monde un potentiel très largement suffisant pour stocker les volumes de CO₂ à capter,
- pour la sécurité : le projet permettra de quantifier les impacts sur le sous-sol et donc de déterminer les critères à imposer pour assurer les meilleures conditions de sécurité à ces opérations.

M. Bonijoly ajoute que le projet de Total est une opération remarquable aux yeux du BRGM car il répond aux besoins d'expérimentation en vraie grandeur pour mesurer les impacts sur l'environnement.

Mme Chardonnet remercie les trois intervenants et demande à Total de répondre à ces interventions et questions.

9. Réponses de Total

- **M.** Cartron répond aux questions sur la gouvernance. Il souligne que le processus de concertation engagé témoigne de la façon dont Total souhaite aborder le projet, c'est-à-dire avec le plus de transparence possible. Il indique donc avoir une vision très favorable des demandes faites en matière de gouvernance et vouloir les regarder sans état d'âme si elles sont transmises au Préfet.
- **M.** Aimard confirme que le projet est une opération pilote dont le coût estimé pourrait être d'environ 100 millions d'euros avec tous les coûts d'exploitation, ce qui n'est en effet pas très rentable à ce stade car cela ne se fait que sur 2 ans alors que les vrais projets industriels seront fait pour 20 ou 30 ans. L'objectif est bien de viser avec cette technologie une réduction à terme de moitié du coût à la tonne du CSC, soit environ 35 euros la tonne.

En ce qui concerne l'efficacité énergétique du projet, l'objectif est d'atteindre 50 % d'efficacité supplémentaire par rapport aux procédés classiques.

M. Aimard répond également sur le torchage : Total a des ambitions de réduction de moitié des torchages d'ici 2012. Le projet pilote de CSC vient en complément.

En ce qui concerne le risque de relancer l'utilisation du charbon, M. Aimard indique que le GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat) a montré qu'il sera probablement difficile de se passer du CSC en complément des autres mesures telle celle visant à atteindre 20 % d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique. M. Aimard estime que c'est en ayant recours à l'ensemble des actions que le problème pourra être résolu. Le but n'est pas d'opposer des technologies mais de les pousser ensemble, comme le Grenelle de l'Environnement le propose.

Mme Chardonnet souhaite que Total réponde aux questions sur le cadre juridique du projet.

M. Aimard précise que l'autorisation réglementaire exceptionnelle évoquée par un intervenant concernait le projet Crétacé 4000 et non le projet pilote de CSC.

M. Boulaigue, représentant de la DRIRE, explique que le Code Minier a été retenu comme une solution juridique viable pour le pilote, qui n'offre pas moins de protection en termes d'information du public que le Code de l'Environnement et ne dédouane en aucun cas l'exploitant de ses responsabilités. Le CO₂ n'est donc pas considéré comme un déchet (relevant du Code de l'Environnement). En outre ce choix est conforme aux orientations prise par la Commission européenne afin de favoriser la réussite des projets pilotes de CSC.

En ce qui concerne la gouvernance, M. Boulaigue indique que le projet Crétacé 4000 a été suivi de manière exemplaire par un Comité Local d'Information et de Suivi. Il ne voit pas à quel titre on pourrait considérer la création d'un comité de suivi comme une réponse inadaptée à la question soulevée. Il ajoute que la DRIRE est tout à fait ouverte pour participer à un tel comité s'il devait être mis en place, la décision de le créer revenant au préfet.

Mme Chardonnet redonne la parole à la salle pour une série de questions.

10. Questions de la salle

M. Le Crom se dit plutôt favorable au projet mais, même s'il y a des choses positives, il n'accepte pas que l'on puisse considérer que tout le monde doit être d'accord.

Mme Chardonnet souhaite dire, sous le contrôle de M. Boulaigue, que les procédures joueront leur

rôle et que si la conformité réglementaire du projet n'est pas démontrée, aucune autorisation ne sera donnée. M. Boulaigue confirme.

M. Fournier souhaite que Total fasse attention à la cohérence de son projet avec les projets locaux. Il demande notamment comment le vignoble sera traité. Il souhaite que tous les projets puissent cohabiter.

L'intervenant, médecin de profession, repose sa question sur la récupération du gaz naturel restant. Il souhaite également savoir si le projet a un lien avec le projet de production de bio-éthanol.

Un viticulteur, riverain du projet, s'inquiète vivement du projet et voudrait savoir si l'expérimentation ne pourrait avoir lieu ailleurs.

M. Bernos s'interroge également sur le cadre juridique du projet. Selon lui, il existe une ambiguïté entre la large gouvernance que tout le monde souhaite et le cadre du Code Minier qui ne va pas dans ce sens. Il dit n'être pas hostile au projet, jugé comme une avancée technologique mais pose des questions sur le système d'alerte des populations et sur la responsabilité du site quand Total sera parti.

Mme Chardonnet redonne la parole à Total pour répondre à ces questions.

11. Réponses de Total

M. Aimard s'excuse de ne pas avoir répondu à la question de l'intervenant médecin. Il explique que le gaz naturel restant au fond du puits de Rousse est piégé. Il ne pourra être récupéré.

Par ailleurs, il indique que le projet n'a pas de lien avec celui de production de bio-éthanol même si les utilités sont en partie fournies par la centrale de Lacq.

En ce qui concerne la sécurité, et le pourquoi du choix du site de Rousse, M. Aimard indique que seuls les bassins aquitain, parisien et du Sud-Est possèdent des gisements permettant de stocker le CO₂. En l'occurrence, le site de Rousse représente un site très sécurisé, en raison de la production d'un gaz très toxique à haute pression sans incident depuis plusieurs dizaines d'années. En outre, le CO₂ est un gaz différent, non explosif, mais asphyxiant. M. Aimard présente ensuite les scénarios réalisés afin de déterminer les effets par rapport aux zones de sécurité. Dans un scénario catastrophe, telle une rupture complète d'une canalisation, des effets irréversibles sur la santé surviendraient auprès de personnes restées durant 30 minutes à moins de 60 mètres de la fuite. Or, M. Aimard ajoute que cette distance est inférieure aux limites de sécurité existant actuellement.

- **M. Jovine** présente le système d'alerte (voir diaporama joint, diapositives 21 et 22), composé de capteurs tout le long du puits et des canalisations, qui permettrait, en cas de fuite, d'arrêter l'injection.
- **M. Aimard** répond ensuite à la question relative à l'abandon du site. Il explique que Total réalisera une étude sur le démantèlement du site. En effet, l'industriel doit démontrer à l'Etat quels sont les risques résiduels et les servitudes à maintenir en cas de risque.
- M. Boulaigue complète en expliquant que Total est actuellement autorisé à exploiter la ressource minière à travers une concession qui prendra fin dans à peu près 25 ans. Au terme de cette concession, il existe une procédure lourde visant à remettre les installations en l'état. Si un désordre apparaît après le départ de l'industriel, en dépit des précautions prises, il appartient à l'Etat en dernier ressort de le prendre en compte dans le cadre de la gestion de « l'après mines ». M. Boulaigue considère quoi qu'il en soit qu'il est important de bien réfléchir avant d'agir. Selon lui, le projet pilote va dans ce sens, puisqu'il est entouré de procédures préalables, qu'il s'agira de prévoir un dispositif de surveillance et la manière de reprendre le gaz dans le sous-sol si cela s'avérait nécessaire. Le risque zéro n'existe pas, mais l'ensemble de ces procédures permet de le minimiser.

Mme Chardonnet retient que le système de gouvernance est une attente forte des participants. Il existe également une attente sur la cohabitation des différents projets du territoire, qui est une question à ne pas oublier. Elle redonne la parole à la salle pour une dernière série de questions.

12. Questions de la salle

M. Pépin intervient à nouveau pour dire que le Code de l'Environnement serait préférable. Selon lui, ce Code oblige Total à faire des provisions pour le démantèlement du site alors que le Code Minier permet de faire payer les collectivités en cas de problème.

M. Metras souhaite faire part de son expérience de président du Comité Local d'Information et de Suivi du projet Crétacé 4000. Il indique que ce Comité, non obligatoire, a été mis en place avec les maires des communes concernées, des associations, la Préfecture, la DRIRE et les organisations syndicales. Il se réunit 2 fois par an pour écouter les rapports de présentation de l'exploitation par Total. Il estime que ce Comité, créé il y a 5 ans, fonctionne en toute transparence et permet de regarder les choses de près. Il a notamment pu solliciter que les analyses des eaux résiduaires soient effectuées par un organisme extérieur et que celles-ci passent d'une fréquence mensuelle à hebdomadaire.

L'intervenant, médecin de profession, souhaite préciser que le CO₂ est mortel à la seule condition que les gens respirent du CO₂ pur pendant 5 minutes. Il ajoute que le danger est immédiat, c'est-à-dire que le CO₂ se disperse rapidement et ne présente pas de danger dans le cas d'une exposition à distance. **M. Aimard** confirme que le scénario catastrophe évoqué plus tôt avec ses effets irréversibles durant 30mn concerne un air comprenant 4 % de CO₂ et pas, en effet, du CO₂ pur.

Mme Chardonnet redonne la parole à Total. Elle souhaite que l'entreprise réponde à la question de la compatibilité entre des activités de nature différente.

13. Réponses de Total

M. Cartron explique que Total s'occupe depuis 50 ans d'exploiter des sites locaux et a aujourd'hui le souci, avec d'autres organismes, de la réindustrialisation du bassin. Il ajoute que Total dispose d'une direction du développement régional qui traite les demandes telle celle formulée au sujet du vignoble. Il précise qu'il existe une condition : que la demande arrive sous la forme d'un projet soutenu par la commune. Dans ce cas, Total peut aider à le mettre en oeuvre.

Mme Chardonnet demande également que Total réponde aux trois questions du maire de Jurançon.

M. Cartron considère d'abord qu'en matière de sécurité et de réversibilité, des réponses ont été apportées durant la réunion. Il souhaite cependant que les parties prenantes continuent à poser des questions auxquelles Total s'engage à répondre.

En matière de taxes, M. Cartron considère que la demande est tout à fait naturelle. Cependant, il considère que c'est un sujet qui demande du travail de la part de Total. Il propose donc au maire de revenir vers lui ultérieurement avec des éléments précis.

14. Conclusion de Madame Chardonnet

Mme Chardonnet retient de la réunion un ensemble de questions marquantes sur :

- la gouvernance, avec une aspiration des participants à ce que le système de dialogue collectif soit élargi,
- les aspects juridiques, qui renvoient aux questions sur la gouvernance, la responsabilité et la sécurité,
- les risques, l'inquiétude, et le système de suivi et de contrôle.

Pour conclure, elle annonce les deux prochaines réunions de concertation.

La séance est levée à 22h30.